

## Huit mois de travaux sur le pont tournant du bassin Joinville à Courseulles-sur-Mer

A compter du mois de septembre prochain, le Département du Calvados va engager des travaux d'envergure sur les ouvrages mobiles du bassin Joinville situé sur le port départemental de Courseulles-sur-Mer. Cette opération, programmée pour s'étaler sur 8 mois, se décompose en deux phases au cours desquelles des fortes perturbations seront à prévoir pour les automobilistes et les piétons, comme pour les usagers du port.

Après d'importantes études menées au cours des derniers mois, le Département du Calvados engagera à la rentrée de septembre des travaux de réparation, de modernisation et de sécurisation des ouvrages mobiles du bassin Joinville du port départemental de Courseulles-sur-Mer.

LES OUVRAGES CONCERNES SONT :

- Le pont tournant dit « Pont de GOLDBACH » franchissant la Seulles au droit du pertuis du bassin Joinville pour permettre de relier la Rue de Ver-sur-Mer à la Rue du Maréchal Foch ;
- La porte écluse du bassin Joinville situé à l'amont immédiat du « Pont de GOLDBACH » ;
- Les vannes sud du bassin Joinville situé sur le « Pont de RIGAUD » ;



Vue aérienne

LE PROJET CONSISTE A :

- Construire un seuil rabattable en amont de la porte d'écluse agissant comme clapet de sécurité en complément de la porte écluse ;
- Rénover la porte d'écluse : dépose des vantaux et reprise de l'étanchéité (dispositif anticorrosion), réparation du génie-civil et du matériel électrique

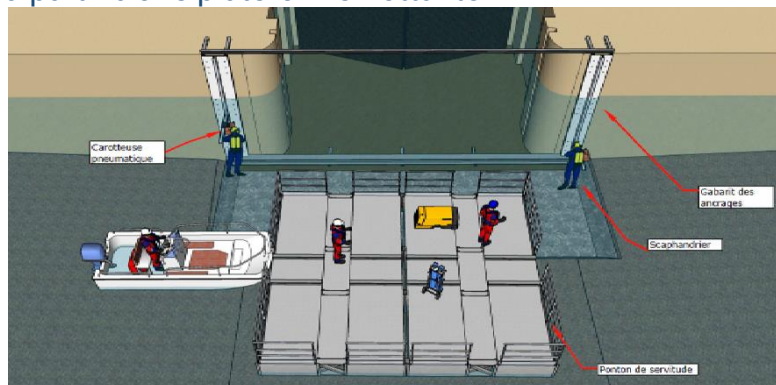
- Réparer le pont tournant : dépose, rénovation du pont (dispositif anticorrosion) et remplacement des organes de rotation, remplacement de la signalisation et de la vidéo-surveillance
- Rénover les vannes amont du bassin Joinville : dépose des vannes, reprise de l'étanchéité, remplacement des crémaillères et du coffret de commande pour son automatiser
- Adapter et moderniser les installations électriques existantes des 4 ouvrages permettant une commande à distance et une supervision depuis un Poste de Commande Centralisé.

### Phase 1 : pont mobile et seuil rabattable (septembre-décembre 2021)

La première quinzaine de septembre sera consacrée à l'installation du chantier et à la dépose du pont au moyen d'une grue de 750 tonnes (envisagées le 14 septembre). A compter du 15 septembre, les entreprises seront mobilisées par les travaux sur le pont mobile et le seuil rabattable pendant environ 4 mois.

Pendant cette période, le pont sera déposé sur le quai pour subir les réparations nécessaires à sa remise en service. Les piétons devront faire le tour du bassin. La mise en œuvre d'une passerelle est techniquement compliquée (l'accessibilité des personnes à mobilité réduite est notamment rendue impossible compte tenu des dénivelés trop importants de part et d'autre des berges).

La mise en place du seuil rabattable nécessite des travaux préparatoires (déroctage de la zone, mise en place de plots bétons, etc.). Ces derniers seront déposés par des scaphandriers à partir d'une plateforme flottante.



De ce fait, la navigation ne sera possible que le week-end (à partir du vendredi après-midi) et ponctuellement sur demande dument justifiée (manifestations sportives, ...).

La remise en service de ces ouvrages est envisagée à fin décembre 2021.

### Phase 2 : porte écluse et vannes (janvier-avril 2022)

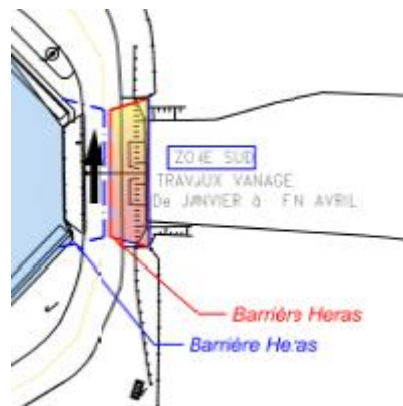
A compter du 3 janvier et jusqu'à la fin du mois d'avril 2022, la seconde phase du chantier sera dédiée à la dépose des vantaux de l'écluse (pour la réfection de la

protection anticorrosion entre autres), la rénovation de la maçonnerie et à la réparation des 4 vannes du bassin Joinville.

Pendant cette période, le pont sera accessible uniquement aux piétons, pour permettre aux entreprises de procéder aux travaux de réfection des maçonneries puis à l'installation de chantier et permettre aux engins de chantier d'approvisionner les postes de travail en toute sécurité.

La navigation sera possible tous les jours sauf lors de la remise en place des vantaux de l'écluse envisagée courant mars 2022.

Pour les vannes du bassin Joinville (schéma ci-dessous), une circulation alternée sera mise en place pour permettre de neutraliser la voie, afin de garantir la sécurité du personnel intervenant sur l'ouvrage.



Fin avril 2022 au plus tard (sauf aléas de chantier), l'ensemble des ouvrages sera remis en service.

### **Coût et financement**

Le Département du Calvados, maître d'ouvrage de cette vaste opération, a confié ce chantier au groupement d'entreprises CCS OUEST/HYDRAU/CAEN/ACEREL/LASSARAT/VCMF (mandataire CCS Ouest) pour un montant 1,8 M€ TTC, entièrement financé par la collectivité départementale.